ANTIDOPAGE ET SPORT SAIN

MANUEL DE L'ÉQUIPE NATIONALE

VERSION 1.0 – 26 AOÛT 2026

Gymnastique Canada a adopté le Programme canadien antidopage (PCA), qui est administré par Sport intégrité Canada, l'organisation nationale antidopage du Canada.

Le PCA établit les règles antidopage qui s'appliquent au sein du système sportif canadien. Il vise à prévenir, à décourager et à détecter le dopage, tout en protégeant le droit des athlètes à une compétition juste et éthique.

Les athlètes de l'équipe nationale sont responsables de comprendre et de respecter les règles antidopage qui s'appliquent à leur situation.

Programme canadien antidopage :
https://sportintegrity.ca/fr/programme-canadien-antidopage

Renseignements de Sport intégrité Canada sur l'antidopage :
https://sportintegrity.ca/fr/antidopage

1 GROUPE NATIONAL D'ATHLÈTES ET GROUPE CIBLE ENREGISTRÉ

Les athlètes de l'équipe nationale peuvent être identifiés par Sport intégrité Canada afin d'être inclus dans le Groupe national d'athlètes (GNA) ou le Groupe cible enregistré (GCE).

Les athlètes faisant partie de ces groupes sont assujettis au Programme canadien antidopage (PCA) et peuvent faire l'objet de contrôles en compétition ou hors compétition.

Les athlètes faisant partie du Groupe cible enregistré sont soumis à des exigences supplémentaires, notamment l'obligation de fournir et de tenir à jour des renseignements exacts sur leur localisation. Sport intégrité Canada et/ou GymCan informera les athlètes s'ils sont ajoutés à un groupe de contrôle et leur communiquera les exigences qui s'appliquent.

Les athlètes sont responsables de respecter toutes les exigences antidopage applicables tant qu'ils demeurent assujettis au PCA.

2 RESPONSABILITÉS DES ATHLÈTES

Les athlètes de l'équipe nationale sont responsables de :

- Comprendre et respecter le Programme canadien antidopage;
- Suivre toute formation antidopage obligatoire;
- Demeurer disponibles pour les contrôles en compétition et hors compétition, le cas échéant;
- Vérifier le statut des médicaments et des substances avant de les utiliser;
- Obtenir une autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (AUT), lorsque requis; et
- Respecter toute exigence supplémentaire liée à leur inclusion dans le Groupe national d'athlètes ou le Groupe cible enregistré.

Les instructions pour suivre la formation antidopage obligatoire et soumettre une preuve de réussite sont disponibles dans le Guide oneBADGE de l'équipe nationale.

3 FORMATION ANTIDOPAGE DE L'AMA (ADEL)

La plateforme d'éducation et d'apprentissage antidopage (ADEL) de l'Agence mondiale antidopage (AMA) offre des formations en ligne gratuites afin d'aider les athlètes à comprendre les règles et les responsabilités en matière d'antidopage. La formation aborde notamment les substances interdites, le contrôle du dopage ainsi que les droits et responsabilités des athlètes.

Les athlètes de l'équipe nationale sélectionnés pour des événements internationaux peuvent être tenus de suivre le programme de formation ADEL applicable et d'obtenir un certificat afin de satisfaire aux exigences liées à l'obtention d'une licence de World Gymnastics et/ou à la participation à des événements sanctionnés par World Gymnastics.

Les athlètes seront informés lorsque la formation ADEL est requise dans le cadre de leur affectation internationale.

ADEL de l'AMA :
https://adel.wada-ama.org/

4 MÉDICAMENTS ET AUTORISATIONS D'USAGE À DES FINS THÉRAPEUTIQUES

Les athlètes sont responsables de connaître les substances qui entrent dans leur organisme.

Avant de prendre un médicament sur ordonnance, un médicament en vente libre, un supplément ou toute autre substance, les athlètes doivent vérifier si le produit contient un ingrédient interdit par l'Agence mondiale antidopage (AMA).

Un athlète ayant un problème de santé nécessitant l'utilisation d'une substance ou d'une méthode interdite peut devoir obtenir une autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (AUT).

Dans la mesure du possible, les athlètes doivent vérifier si une AUT est requise avant d'utiliser le médicament et suivre le processus d'exemption médicale de Sport intégrité Canada.

Exemptions médicales / Renseignements sur les AUT :
https://sportintegrity.ca/fr/exemptions-medicales

Liste des interdictions de l'AMA :
https://www.wada-ama.org/fr/liste-des-interdictions

5 CONTRÔLES ANTIDOPAGE

Les athlètes de l'équipe nationale peuvent être sélectionnés pour un contrôle antidopage à tout moment, notamment en compétition ou hors compétition.

Les athlètes doivent connaître leurs droits et leurs responsabilités dans le cadre du processus de contrôle et collaborer pleinement avec le personnel autorisé chargé du contrôle antidopage.

Pour obtenir plus de renseignements sur les contrôles antidopage et les responsabilités des athlètes, consultez le site de Sport intégrité Canada :

https://sportintegrity.ca/fr/antidopage

6 RETRAITE DE LA COMPÉTITION

Les athlètes qui font partie d'un groupe de contrôle peuvent être soumis à des exigences particulières lorsqu'ils prennent leur retraite du sport de compétition.

Un athlète qui prévoit prendre sa retraite doit en informer GymCan et Sport intégrité Canada et suivre tout processus de retraite requis. Les athlètes ne doivent pas présumer que leurs obligations en matière d'antidopage prennent fin simplement parce qu'ils ont cessé de s'entraîner ou de participer à des compétitions.

Les athlètes qui reprennent éventuellement la compétition peuvent être soumis à des exigences antidopage supplémentaires avant d'être admissibles à participer de nouveau à des compétitions.

7 ÉCHÉANCIERS DU DOCUMENT

Version	Date	Changement(s)
Finale 1.0	26 août 2026	Document initial